



Arnaque fermeture compte bancaire

Par marc775

Bonjour Madame, Monsieur,

Après une procédure longue et pénible de fermeture d'un compte bancaire (plusieurs mois d'échange par mail qui laissent à penser qu'ils faisaient trainer la chose exprès, et dont j'ai conservé la trace), j'ai finalement reçu la réponse suivante "Le nécessaire a été fait", et j'ai vérifié que mes avoirs ont été transféré à mon autre compte.

Soulagé donc, et je ne voulais plus en entendre parler.

Seulement après plusieurs mois j'ai voulu jeter un coup d'oeil sur mon compte (qui était censé être cloturé) et j'ai eu la surprise de voir qu'il est toujours actif et qu'en plus j'ai un découvert de 160 euros dûs aux frais de tenue de compte.

Révolté, j'écris à la banque qui prend plusieurs semaines et trois relances pour me répondre et m'annonce que je dois passer à l'agence pour faire une demande signée de cloture mais qu'avant je dois "régulariser ma situation" (160 euros avec interets de découvert, pour un compte dont tout me laissait à penser qu'il n'existait plus).

Pouvez-vous m'éclairer sur mes droits dans cette situation ?

étant étudiant je n'ai pas beaucoup de moyens et me faire amputer de 160 euros de cette manière me semble scandaleux, mais quels sont mes chances face à une banque comme (anonymisation par administrateur) ?

Merci par avance et très bonne journée à vous.

Par ESP

Bonjour

Habituellement, on négocie pour ne payer que le chiffre à l'origine de la génération des agios secondaires.

Mais je vous invite à contacter la direction régionale de l'établissement et à défaut de réponse ou nouveau désaccord, le service réclamation clientèle, et/ou leur médiateur.